

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 avril 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 avril 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, M. PUGLIESI à Mme GUERRINI, Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, Mme FLAMENCOURT à M. ARESU, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SANNA à Mme SICHI, M. KERVELLA à Mme COSTA, M. FERRARA à M. le maire, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. CHAREYRE à M. DELIPERI, Mme PILLOTTI à Mme BIANCAMARIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents:

M. CASTELLANA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 30
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190429-2019_97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2019 Affichage : 03/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 29 avril 2019 Délibération N°2019/97

Programmation des services de la Direction Jeunesse et Vie des Quartiers



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Les Maisons de Quartier, les Maisons de Service Public, outils opérationnels de la ville d'Ajaccio pour la mise en œuvre de la politique municipale de la vie des quartiers et de la Politique de la Ville, mènent des actions visant à développer et consolider le lien social.

Les projets développés au sein de ces structures s'adressent à toutes les tranches d'âges avec une attention particulière portée à la jeunesse.

Les Maisons de Quartier :

Au nombre de trois, les Maisons de Quartiers (Salines, Cannes et St Jean) qui bénéficient d'un agrément « centre social » de la CAF mènent leur action dans le cadre d'un projet social pluriannuel et sont garants de l'animation de la vie sociale sur un secteur donné.

Afin de répondre au mieux aux besoins de la population, les Maisons de Quartiers mettent en place (liste non exhaustive) :

- Des accueils collectifs de mineurs (déclarés à la DDCSPP) les mercredis des semaines scolaires et les vacances scolaires : organisation de sorties pédagogiques, animations sur site, séjours, activités ludiques, activités de pleine nature, cinéma...
- Un accueil périscolaire : accueil du soir pendant les semaines scolaires via l'aide aux devoirs et la signature de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (financements CAF).
- Des animations et des sorties socioculturelles destinées à un large public : enfants, adultes, séniors, familles (fêtes de quartier, repas de quartier, soirées à thème, voyages...)

Chaque Maison de Quartier établit un programme d'animation par période : semaines scolaires et vacances scolaires.

Les MSP/MSAP:

La MSAP des Jardins de l'Empereur et les MSP de Mezzavia et de la Résidence des Îles sont des structures de proximité qui permettent l'accessibilité à différents services publics.

Il est possible d'y effectuer diverses formalités en bénéficiant d'un accompagnement pour l'accomplissement de ses démarches administratives et/ou démarches en ligne.

Elles peuvent également être amenées à proposer des animations de proximité à l'instar des Maisons de Quartiers.

Enfin, la Direction Jeunesse et Vie des Quartiers peut être amenée à piloter directement ou en association avec d'autres directions certains projets (liste non exhaustive) :

- Séjours multi-activités (colonies de vacances proposées durant l'été aux jeunes issus des quartiers prioritaires et de veille active de la ville)
- Weekends adolescents (courts séjours de pleine nature proposés aux adolescents issus des quartiers prioritaires et de veille active de la ville)
- De l'événementiel : fête du sport, associu in festa, Ajaccio à travers le temps...
- Actions de prévention menées par la Mission Citoyenneté

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le programme d'animation mis en œuvre par la Direction Jeunesse et Vie des Quartiers et les dépenses afférentes

Les crédits sont prévus au chapitre 011 du BP 2019.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de M. VOGLIMACCI adjoint délégué Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 avril 2019, Considérant ce qui suit :

AUTORISE A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Le programme d'animation mis en œuvre par la Direction Jeunesse et Vie des Quartiers et les dépenses afférentes

Les crédits sont prévus au chapitre 011 du BP 2019.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : <u>www.telerecours.fr</u>

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

ent MARCANGELI